

Négociations TAUTEM Le travail à distance (TAD)

- **Jours télétravaillés** : La Direction a proposé 8 jours maximum de TAD par mois, puis est revenue avec 10 jours maximum.
→ Les négociateurs **FO** ont fait évoluer la première proposition d'accord en faveur des salariés.
La Direction propose d'inscrire 2 ou 3 jours de présence minimum par semaine.
→ Pour **FO**, il y a une contradiction avec les 10 jours de télétravail maximum par mois. **FO** revendique le maintien des dispositifs de l'accord précédent, soit 2 jours de présence minimum par semaine.
- **Indemnité de télétravail** : Elle est actuellement de 2 euros par jour de TAD. **FO** revendique un alignement sur le barème URSSAF (3,25 euros). La Direction propose 2,10 euros !
→ Pour **FO** c'est inacceptable et nous revendiquons toujours un alignement sur le barème URSSAF.
- **Aide à l'équipement** : La Direction souhaitait supprimer le dispositif qui permet la prise en charge à 50% de son équipement, avec un maximum de 150 euros. Puis elle a proposé son maintien en tenant compte des sommes déjà versées dans le précédent accord. A force de négociation, la Direction semble avoir compris l'importance de cette mesure pour les agents. Elle devrait être reconduite : 150€ remboursés pour 300€ d'achat.
→ **FO** revendique toujours la prise en charge intégrale à hauteur de 150€ sur la durée de l'accord.



Les négociateurs **FO** sont également très vigilants sur les modalités visant à réduire les possibilités de TAD, voire à les annuler.

Les négociateurs **FO** n'accepteront pas la moins-disance sur la négociation TAUTEM

[Retrouvez l'actualité de FO à Enedis sur notre page Intranet.](#)

Vos représentants FO Energie

*FO Énergie sur les réseaux sociaux
(Linkedin, Facebook, Instagram, Thread...)*

